

N° DE LICENCE (SI RENOUVELLEMENT) :

FEMME ☐

HOMME ☐

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

E-MAIL :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

Veuillez entourer les cours auxquels vous souhaitez vous rendre régulièrement

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9h30	Renforcement musculaire	Gym tonic/renfo		Gym tonic/renfo		
10h						
10h30	Gym séniors actifs	Pilates débutant		Gym séniors	Multimarche	Marche nordique
11h						
11h30						
12h						
12h30			Mouv'Zen		Gym bien être	
13h						
13h30						
16h30						Step débutant (1x/mois) 14h30 / 15h30
17h		Pilates intermédiaire				Step intermédiaire (1x/mois) 15h30 / 16h30
17h30						
18h		Pilates intermédiaire		Body sculpt	Pilates intermédiaire	
18h30	Danse Move		Pilates avancé / gym ball (1x/5sem)	Circuit training		
19h						
19h30	Pilates Matériel	Global fit				
20h			Hiit 20h15 / 21h15	Stretching		

 Salle Argyle Lavat (Lé vignac)

 Salle de l'ancien réfectoire (Lé vignac)

 Salle du temps libre (Lasserre)

Remise de votre inscription

L'accès aux séances est conditionné à la remise d'un dossier d'inscription complet :

- ☐ Fiche d'inscription complétée **recto/verso et signée** ☐ Paiement de la cotisation (Cf tableau ci-dessous)
- ☐ Certificat médical ou attestation « questionnaire de santé » ☐ Justificatif (si tarif préférentiel)

Cotisation saison 2025/2026 - Tarifs de septembre à juin

La cotisation est annuelle et ne fera l'objet d'aucun remboursement en dehors des situations expressément prévues au règlement intérieur. Elle peut néanmoins faire l'objet d'un échelonnement par la remise de plusieurs chèques.

	Forfait Gymnastique en salle	Marche (Nordique ou multimarche)	Forfait Gymnastique + Marche	Urban training (Tarif subventionné)
Adhésion à l'association	159.50€	99.50€	234.50€	69.50€
(+) Licence FFEPGV	+ 30.50€			
COTISATION TOTALE (si paiement en 3 fois)	190€ (80€+55€+55€)	130€ (60€+35€+35€)	265€ (105€+80€+80€)	100€ (54€+23€+23€)
(-) Tarif préférentiel (-20€)	Motifs : couples, familles, chômeurs, étudiants, – de 18 ans, CMI			
COTISATION TOTALE DUE APRÈS RÉDUCTION	170€ (80€+45€+45€)	110€ (60€+25€+25€)	245€ (105€+70€+70€)	80€ (46€+17€+17€)

1 ou 3 **Chèque(s)** à l'ordre de la **GV Lé vignac** ☐

Chèques ANCV ☐

Virement en 1 fois ☐

1^{er} chèque encaissé à l'inscription, le second en janvier et le 3^{ème} en avril

Avez-vous besoin d'une **facture** ?

Oui

Non

INFORMATIONS SUR L'ADHESION ET LA LICENCE A LA FEDERATION FRANCAISE D'EDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Certificat de non-contre-indication à la pratique sportive

Conformément à l'article L. 231-2 du code du sport, le certificat médical n'est plus demandé. L'adhérent doit remettre une attestation confirmant qu'il a répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé et à défaut remettre un certificat médical datant de moins de 6 mois.

Assurance Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec la MAIF) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer et de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Il peut souscrire ces garanties complémentaires auprès de l'assureur de son choix.

Statuts et Règlement intérieur L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Les documents sont consultables sur notre site internet : www.gvlevignac.com ou sur simple demande par mail gvlevignac@gmail.com auprès des membres du bureau.

Participation à l'Assemblée Générale L'association est administrée par un Bureau constitué de bénévoles. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

Utilisation des données personnelles L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante « contact@ffepgv.fr ».

Honorabilité des bénévoles Le ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des **animateurs bénévoles** et des **équipes dirigeantes** des clubs sportifs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction.

En cas d'accès à des fonctions de dirigeant(e) ou d'animateur/animateur bénévole (occasionnel ou régulier), je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFEPGV aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du Code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS).

Fonction dans l'association :
Prénoms (tous séparés par une virgule) :
Commune ou ville de naissance :Département de naissance :

Droit à l'image Nous souhaitons prendre occasionnellement des photos pour illustrer les cours sur les supports de communication de l'association (site internet gvlevignac.com et flyers). Il s'agit de photographies de groupe ou bien de vues montrant des personnes en activité. Les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier les pratiquants. L'usage des images est sans but lucratif. Un refus de votre part aura pour conséquence, soit de vous écarter lors des prises de vue, soit de masquer votre visage.

Je cède à l'association GV Lé vignac mon droit à l'image

Oui

☐

Non

☐

Date et signature du licencié